

Dossier de demande d'autorisation de défrichage

Commune de TRIGANCE

Lieu-dit : « Siouné »

DELIBERATION COMMUNALE POUR LES PARCELLES SECTION C N°867 ET 881

MAITRE D'OUVRAGE :



*Pour Le Compte de la Société Projet
(Cf. Cerfa)*

CONTACT :

ENGIE Green
345, Avenue Wolfgang Amadeus Mozart
Aix-en-Provence 13601
sophie.eudes@engie.com

MAITRE D'ŒUVRE :

BIOMEO ENVIRONNEMENT
N. TARON
Architecte D.P.L.G ordre 15281

CONTACT :

BIOMEO ENVIRONNEMENT
245 Quartier Les Draboux
83 340 CABASSE
contact@biomeo-environnement.fr

Pièce
n°13

Projet de parc solaire au sol

Indice	Modifications	Date	Etabli	Vérfié	Validé
A	Réalisation du document	Juillet 2022	CNI	SEU	RVE
B					
C					
D					

**EXTRAIT du REGISTRE des
 DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de la commune de TRIGANCE**

Séance du mercredi 11 mai 2022

*L'an deux mi vingt-deux et le onze mai à 15h00,
 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
 lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane LAVAL, Maire.*

Nombres de membres

Afférents au C.M. : 11
 Membres en exercice : 11
 qui ont pris part à
 la délibération : 9

Présents : Christian VARAGNAC, Martine PELLETIER, Rosalie POZZO, Gilbert SUZAN,
 Luc BASTIANI et Corinne TORRES.

Absents : Anne Gaële ESCUDIE a donné pouvoir à Luc BASTIANI, Michel BERNARD a donné pouvoir à
 Christian VARAGNAC, et, Céline GUERIN, Bernard CLAP.

Madame Coralie Boschattel a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Autorisation de demande de défrichement pour le parc solaire au lieu-dit « Siouné ».

En application de l'article 130-1 du code de l'urbanisme et de l'article l311-1 du Code Forestier, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de parc solaire photovoltaïque sur la commune de Trigance au lieu-dit « Siouné », il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	Numéro parcelle	Surface de la parcelle (ha)	Surface concernée par la demande de défrichement (ha)
Siouné	C	881	339,5391	14,2568
Siouné	C	867	0,9960	0,9771
TOTAL A DEFRICHER				15,2339 ha

Le plan cadastral est joint en annexe à la présente délibération.

« SOLAIRE D016 » procédera à la demande d'autorisation de défrichement au nom de la commune de Trigance.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée d'autoriser Solaire D016 à procéder à la demande d'autorisation de défrichement au nom de la commune de Trigance et d'autoriser le Maire à signer le mandat de défrichement et le cas échéant toutes les pièces nécessaires pour cette demande d'autorisation de défrichement.

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le

ID : 083-218301422-20220511-DELIB2022029-DE

Berger
Levrault

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

1. autorise le Maire à signer le mandat de défrichement au nom de la commune de Trigrance, ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

**Pour copie conforme
le Maire.**

*Pour le Maire
L'Adjoint délégué,*



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification du*

